

## Foire aux questions sur le nouveau modèle de financement

### GÉNÉRALITÉS

#### **1. Pourquoi le Fonds mondial a-t-il adopté un nouveau modèle de financement ?**

Le Fonds mondial doit réaliser des investissements plus stratégiques, tirer le meilleur parti de ses ressources et maximiser l'impact de ses subventions. Le nouveau modèle de financement offrira une plus grande souplesse aux maîtres d'œuvre pour ce qui est des calendriers de soumission des demandes de financement, ainsi qu'une prévisibilité accrue sur le niveau de financement disponible, tout en encourageant les pays à présenter pleinement leurs besoins.

#### **2. Quelles sont les principales caractéristiques du nouveau modèle ?**

Le nouveau modèle de financement compte plusieurs caractéristiques clés qui viennent radicalement modifier le processus de candidature, d'approbation et de gestion des subventions. Celles-ci comprennent :

*Des calendriers souples :* les pays admissibles pourront présenter une demande de subvention tout au long de l'année afin d'aligner davantage le financement sur les cycles budgétaires nationaux.

*Prévisibilité :* tous les pays admissibles recevront un montant de financement indicatif afin d'accroître la prévisibilité. Le Secrétariat du Fonds mondial ajustera ces montants pour tenir compte des circonstances spécifiques des maîtres d'œuvre. Le retour sur information se fera plus tôt afin de réduire les temps d'attente et d'améliorer le taux de réussite global des candidatures.

*Priorité aux pays présentant une charge de morbidité élevée et des ressources faibles :* le nouveau modèle permettra au Fonds mondial de cibler les pays dont la charge de morbidité est la plus élevée et qui sont les moins à même de payer.

*Dialogue avec le pays :* initiatives de coordination en matière de santé et de développement qui sont déjà en cours dans de nombreux pays, dont les discussions en la matière peuvent servir de base à l'élaboration d'une demande de financement par le biais d'une note conceptuelle.

*Note conceptuelle :* une note conceptuelle simplifiée marquera le début du processus de candidature.

*Financement indicatif et financement d'encouragement :* un financement indicatif disponible pour les interventions prioritaires d'un pays, et une réserve de financement distincte pour récompenser les programmes à fort impact qui ont de bons résultats et pour encourager les demandes ambitieuses.

*Engagement renforcé :* le Fonds mondial s'engagera de façon plus volontariste dans le dialogue continu avec les pays et transmettra rapidement ses observations préalablement à

l'approbation des subventions par le Conseil d'administration. Ce processus itératif devrait permettre de soutenir les investissements à fort impact et de s'assurer que les décaissements aient lieu dès la signature des subventions.

### **3. En quoi le nouveau modèle de financement diffère-t-il du précédent modèle fondé sur les séries ?**

Tout d'abord, l'ensemble des candidats admissibles recevront un montant de financement indicatif pour toutes les maladies pour lesquelles ils peuvent prétendre à un financement pendant la période d'allocation de trois ans. Ils solliciteront un financement dans le cadre de cette allocation au moment qui leur conviendra le mieux, suivant leurs propres cycles nationaux de planification.

Le nouveau modèle de financement accorde une place importante au dialogue qui a lieu au sein du pays, et encourage une démarche participative afin de garantir que les débats sur le thème de la santé et du développement puissent servir de base à la demande de financement présentée au Fonds mondial.

Pendant le dialogue avec le pays, le Fonds mondial communique une répartition indicative pour le montant total de financement indicatif. Celle-ci est ensuite examinée par l'instance de coordination nationale. La note conceptuelle présente la répartition convenue du financement indicatif entre les maladies pour lesquelles le pays répond aux critères et les interventions transversales de renforcement des systèmes de santé et communautaires. En outre, elle fournit une justification appropriée de tout écart éventuel par rapport aux recommandations du Fonds mondial.

Au terme de l'examen de la note conceptuelle par le Comité technique d'examen des propositions et le Comité d'approbation des subventions, l'étape de l'établissement de la subvention peut débuter. La subvention est ensuite soumise au Conseil d'administration pour approbation.

### **4. Le Fonds mondial basera-t-il uniquement son financement sur une formule ?**

Non. Le Fonds mondial utilisera des facteurs qualitatifs pour ajuster le montant de financement indicatif pour chaque pays, tels que les principales sources de financement externes, les résultats, la capacité d'absorption, la « volonté de payer », les risques, etc. Ces facteurs seront évalués par rapport au contexte spécifique de chaque pays et pourront entraîner des ajustements à la hausse ou à la baisse du montant découlant initialement de la méthodologie d'allocation.

### **5. Quelles mesures le Fonds mondial prendra-t-il pour accroître la prévisibilité des financements ?**

À compter de 2013, le Secrétariat établira des prévisions continues sur six ans pour les dépenses et les actifs disponibles non engagés. Ces prévisions donneront aux candidats une idée générale du montant qui pourrait être mis à leur disposition pour la poursuite des programmes au-delà de trois ans.

### **6. Quelle est la différence entre financement indicatif et financement d'encouragement ?**

Deux types de financement sont disponibles dans le nouveau modèle de financement. Le financement indicatif est établi à partir d'une formule d'allocation pour chaque pays et est

ajusté selon des critères qualitatifs. Il doit représenter le financement prévisible pour appuyer les interventions et les activités prioritaires des pays.

Le financement d'encouragement est une réserve de fonds distincte qui récompense les programmes qui obtiennent de bons résultats et sont susceptibles d'avoir un impact quantifiable plus marqué. Il encourage également les demandes ambitieuses. Ce financement est mis à disposition des candidats (selon une procédure concurrentielle) dont les demandes sont fondées sur des plans stratégiques nationaux solides ou une présentation exhaustive des besoins, classés par ordre de priorité, en matière d'interventions stratégiques, à partir d'un examen du programme.

Le Comité d'approbation des subventions détermine les montants définitifs de financement et décide si un financement d'encouragement supplémentaire sera alloué au pays. Le cas échéant, les deux fonds seront alloués en même temps au pays. Le montant maximal recommandé passe ensuite à l'étape d'établissement de la subvention.

## **7. Qu'est-ce que le dialogue avec le pays et quand commencerait-il ?**

Le dialogue avec le pays est un processus propre au pays et dirigé par celui-ci, qui fait partie et s'inspire des initiatives de coordination en matière de santé et de développement qui sont déjà en cours dans de nombreux pays entre les autorités publiques, les donateurs, les partenaires techniques, la société civile et les principales populations touchées et les plus exposées au risque. Les instances de coordination nationale pourront jouer un rôle majeur dans la coordination de ces débats. Le travail sur les stratégies nationales et la mobilisation des ressources doit être permanent et constituer la base du dialogue avec le pays afin d'identifier les besoins prioritaires du pays et de préparer la soumission des notes conceptuelles au Fonds mondial.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la note d'information relative au dialogue avec le pays.

## **8. Qui doit prendre part au dialogue avec le pays ?**

Tous les acteurs concernés : les instances de coordination nationale, les autorités publiques, le secteur privé et le secteur public, la société civile, les institutions universitaires, les principales populations touchées et les plus exposées au risque et les réseaux connexes, ainsi que les partenaires bilatéraux, multilatéraux et techniques dans le pays. Le rôle du Secrétariat consiste à apporter son soutien, à participer et à fournir des conseils, le cas échéant.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la note d'information relative au dialogue avec le pays.

## **9. Comment se déroule le dialogue avec le pays ?**

Pendant le dialogue avec le pays, le Fonds mondial communique aux instances de coordination nationale le montant indicatif des fonds alloués aux maladies pour lesquelles elles peuvent prétendre à un financement du Fonds mondial pendant la période d'allocation de trois ans.

Les parties prenantes débattent de la répartition du financement indicatif alloué par le Fonds mondial entre les maladies pour lesquelles le pays répond aux critères et les interventions transversales de renforcement des systèmes de santé et communautaires pendant la phase de transition. Le Fonds mondial communique une répartition indicative ainsi que la répartition des financements antérieurs, lorsqu'il informe chaque instance de coordination nationale de son allocation de financement. La répartition indicative est

fondée sur la charge de morbidité du VIH, de la tuberculose et du paludisme, telles que mesurées dans la formule d'allocation, ainsi que sur les sources de financement externe.

Sur la base de ces discussions, le pays :

- i. détermine le montant de financement à solliciter pour chaque programme admissible de lutte contre les maladies pendant la période d'allocation de trois ans en cours ;
- ii. procède à l'estimation d'une demande exhaustive de ses besoins en matière de lutte contre les maladies pour lesquelles il peut prétendre à un financement et de renforcement transversal des systèmes de santé et communautaires ;
- iii. définit les objectifs programmatiques de la/des note(s) conceptuelle(s) ;
- iv. identifie les difficultés ou les améliorations opérationnelles ;
- v. dégage une vue d'ensemble du paysage global de financement et des déficits de financement associés.

### **10. Qu'est-ce qu'une note conceptuelle et que contient-elle ?**

La note conceptuelle sert de candidature pour demander un financement au Fonds mondial pour l'une des trois maladies ou un appui transversal au renforcement des systèmes de santé et communautaires. Elle remplace le formulaire de proposition utilisé dans le cadre des séries et est accompagnée de plusieurs annexes obligatoires, y compris le modèle modulaire (qui remplace le cadre de résultats et le budget détaillé fondés sur les séries).

Les notes conceptuelles présentent les informations suivantes :

- le contexte maladie du pays et sa riposte actuelle ;
- une « présentation exhaustive des besoins », qui représente le montant total de financement requis pour financer une riposte techniquement adaptée à la maladie ;
- la demande présentée au Fonds mondial, qui contient les interventions prioritaires devant être financées à l'aide du montant de financement indicatif, et les interventions ou les éléments du programme qui pourraient être financés par le biais d'un financement d'encouragement disponible ou lorsque des crédits supplémentaires deviendront disponibles.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les instructions relatives à la note conceptuelle. La note conceptuelle sera modifiée sur la base des enseignements tirés pendant la phase de transition, préalablement à la mise en œuvre complète du nouveau modèle de financement, et devra être utilisée uniquement à des fins d'information. Tous les candidats de la première phase recevront une version éditable de ce formulaire.

### **11. Que se passe-t-il si ma note conceptuelle n'aboutit pas à une recommandation de financement par le Comité technique d'examen des propositions ?**

Le nouveau modèle de financement permet au Secrétariat et au Comité technique d'examen des propositions de communiquer rapidement leurs observations à un candidat au sujet de sa note conceptuelle. Si le Comité technique d'examen des propositions considère que les interventions/activités proposées ne sont pas techniquement viables, il pourra demander une révision de la note conceptuelle avant de l'examiner à nouveau. Étant donné que les calendriers de soumission des demandes de financement sont largement définis par chaque pays, un candidat peut présenter une note modifiée quand cela lui convient le mieux.

### **12. En quoi le processus d'établissement des subventions diffère-t-il du précédent processus de négociation des subventions ?**

Le Fonds mondial entamera les processus d'établissement des subventions suite à l'examen technique des notes conceptuelles, avant de solliciter l'approbation du Conseil d'administration. Le Secrétariat collaborera avec les candidats pour transformer les notes conceptuelles techniquement viables en subventions. Ce processus débute lors du dialogue avec le pays, qui comprendra une planification précise du travail avec les bénéficiaires principaux et les partenaires. Le nouveau modèle de financement permettra de s'assurer que les problèmes et les déficits de capacité soient résolus à un stade précoce, avec le soutien direct des partenaires spécialisés dans l'assistance technique. Ce processus évite d'imposer de nombreuses conditions préalables dans les accords de subvention, susceptibles de retarder la mise en œuvre du programme.

### **13. Qu'est-ce que le profil d'impact et des résultats du Fonds mondial et à quoi sert-il ?**

Il s'agit d'un profil d'information stratégique par pays et par maladie, élaboré par le Secrétariat du Fonds mondial. Il regroupe les diverses sources d'information actuelles sur la charge de morbidité, la couverture, les progrès accomplis en matière d'impact/de mesure des résultats, les résultats des subventions du Fonds mondial, les besoins/déficits de ressources, les financements et les dépenses en matière de santé et de lutte contre les maladies.

Ces profils sont conçus pour étayer le dialogue dans les pays et les processus de négociation des subventions. Les renseignements fournis permettent de déterminer la situation d'un pays vis-à-vis de la réalisation des objectifs nationaux et mondiaux, d'identifier les domaines d'intervention (ou groupes cibles) en cas de lacunes importantes dans la couverture, et de souligner les principales difficultés et possibilités.

### **14. Où puis-je obtenir un profil d'impact et de résultats ? Sont-ils publiés ?**

Ce profil sera mis à la disposition des candidats (par le biais de leur équipe de pays au Secrétariat), des partenaires techniques et du Comité technique d'examen des propositions. À l'heure actuelle, il ne peut pas être téléchargé sur le site web du Fonds mondial. Cependant, une grande partie des informations liées aux subventions dans ce profil sont disponibles sur la page [Portfolio section](#) du site web. Pendant la phase de transition, ces profils ne seront mis à la disposition que de certains candidats invités.

### **15. Quel est le rôle des partenaires techniques pendant la transition ?**

Le nouveau modèle de financement s'appuie sur un partenariat étroit avec des partenaires techniques au niveau des pays. Parce qu'ils sont présents à l'intérieur même des pays, ces partenaires peuvent agir en synergie et apporter aux pays une aide significative, différenciée et adaptée à leur contexte, via les processus de dialogue avec le pays et d'élaboration de la note conceptuelle.

### **16. Qu'est-ce qu'un plan stratégique national et qui l'évalue ?**

Un plan stratégique national est une stratégie nationale de lutte contre une maladie donnée ou relative au secteur de la santé en général. Il définit les grands axes stratégiques d'un pays sur une période donnée (en général, cinq ans).

Les plans stratégiques nationaux doivent être examinés par les partenaires techniques appropriés. Dans le cadre de ce processus d'examen et d'aide techniques, les plans doivent de préférence être « évalués conjointement » par plusieurs parties prenantes au travers d'un processus crédible et indépendant, qui s'appuie sur des cadres de travail reconnus

internationalement, tels que l'Outil d'évaluation conjointe des stratégies nationales (« outil JANS »). Il s'agit d'une démarche commune au travers de laquelle les parties prenantes et les partenaires de développement dans le pays mènent une évaluation indépendante d'un plan stratégique national au regard d'un ensemble de critères définis à l'échelle internationale. L'objectif de ce type d'évaluation est de mesurer le bien-fondé d'un plan stratégique national et de son plan opérationnel, ainsi que son potentiel en tant que socle de l'aide technique et financière.

### **17. Que se passe-t-il si mon pays ne possède pas de plan stratégique national ?**

Lorsqu'un pays ne possède pas de plan stratégique national, que celui-ci n'est pas à jour ou qu'il n'est pas suffisamment solide ou entièrement chiffré et/ou qu'il ne peut pas servir de base à une demande de financement présentée au Fonds mondial, les candidats doivent élaborer une demande qui exprime pleinement leurs besoins en matière d'interventions stratégiques, en les classant par ordre de priorité. Cette demande doit être conçue pour compléter les procédures nationales existantes.

### **18. Peut-on bénéficier de conseils sur la manière de présenter les demandes de financement ?**

Les candidats qui ont été choisis pour participer à la phase de transition recevront tous les documents nécessaires ainsi que des informations détaillées et adaptées à leur situation (candidats de la première phase ou de la phase intermédiaire) sur le déroulement de la transition et les étapes à suivre pour accéder aux financements. La plupart de ces renseignements seront également accessibles en ligne sur notre site web :

<http://www.theglobalfund.org/fr/activities/fundingmodel/>

## **MISE EN ŒUVRE**

### **19. Quand le nouveau modèle de financement entrera-t-il en vigueur ?**

Le Fonds mondial lance le nouveau modèle de financement en 2013, qui sera une période de transition, avant de le déployer intégralement à la fin de l'année 2013.

### **20. En quoi consiste la transition ? Pourquoi est-elle nécessaire ?**

Cette transition offre à un petit groupe de pays (les « candidats de la première phase ») la possibilité de solliciter des crédits dans le cadre du nouveau modèle de financement. Ces pays suivent la procédure de candidature complète et présentent une note conceptuelle. La transition permet également à un plus grand nombre de pays de demander des financements supplémentaires par le biais de demandes de reconduction, d'une reprogrammation stratégique ou de la prorogation de leur subvention (les « candidats de la phase intermédiaire »).

Le Fonds mondial mettra à profit cette période de transition pour tester différents éléments du nouveau modèle de financement.

Les pays qui ne participent pas à la transition (les « candidats ordinaires ») pourront se préparer aux prochaines possibilités de financement qui se présenteront avec le déploiement complet du nouveau modèle, par exemple en renforçant leurs procédures de dialogue avec le pays. Le déploiement complet du nouveau modèle de financement aura lieu à la fin de l'année 2013.

## **21. Qui peut demander un financement pendant la transition ?**

Un nombre restreint de candidats a été invité par le Secrétariat selon les critères établis par le Conseil d'administration.

## **22. Quels ont été les critères utilisés pour choisir les candidats ?**

Les candidats invités à participer à la phase de transition ont été choisis en fonction des critères suivants : les programmes a) à même d'obtenir un impact rapide ; b) confrontés à une interruption des services ou c) recevant actuellement moins que ce à quoi ils pourraient prétendre en vertu des principes d'allocation du nouveau modèle de financement.

## **23. Des financements d'encouragement seront-ils disponibles pendant la phase de transition ?**

Oui, pour les candidats de la première phase. Une partie des fonds disponibles sera réservée aux financements d'encouragement afin de récompenser les programmes à fort impact et qui obtiennent de bons résultats, et pour inciter les pays à présenter des demandes ambitieuses.

## **24. Les candidats participant à la transition recevront-ils des allocations ? Comment cela se passera-t-il ?**

Un montant d'allocation est communiqué aux candidats de la première phase et de la phase intermédiaire. Ce montant est obtenu à partir de la formule d'allocation qui a été approuvée pour la phase de transition par le Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact du Conseil d'administration. Il est ensuite ajusté en fonction de critères qualitatifs et des crédits disponibles pour la période 2013-2014, tels que déterminés par le Comité des finances et des résultats opérationnels du Conseil d'administration.

## **25. Quel est le montant des crédits disponibles pendant la transition ?**

Conformément à la décision du Comité des finances et des résultats opérationnels du Conseil d'administration (GF/FOPCo6/DP01), un montant de 1,9 milliard de dollars US sera mis à la disposition des pays pendant la transition vers le nouveau modèle de financement au cours de la période 2013-2014. Ce montant pourra être revu à la hausse ou à la baisse, suivant les prévisions trimestrielles du Secrétariat.

## **26. De quelle manière seront établies les responsabilités de chaque partie prenante ?**

Les principes directeurs relatifs au rôle et aux responsabilités de chaque partie prenante pendant la procédure de candidature sont décrits dans le document « *Nouveau modèle de financement : Manuel de transition* ». Toutefois, étant donné que le dialogue avec le pays n'est pas un processus propre au Fonds mondial, les instances de coordination nationale devront clairement fixer les responsabilités des parties prenantes associées à ces processus, là où il n'en existe pas à l'heure actuelle.

## **27. Combien de temps faudra-t-il pour que l'argent soit versé dans le cadre du nouveau modèle de financement ?**

Les premiers décaissements pourraient être effectués dès le mois de juin 2013, suivant la date à laquelle la demande de financement a été présentée et le contexte du pays.

Après le déploiement complet du nouveau modèle de financement, les nouvelles subventions seront probablement signées au cours du deuxième semestre 2014, une fois que les notes conceptuelles auront été examinées par le Comité technique d'examen des propositions et que la procédure d'établissement des subventions aura abouti. Même avec les nouvelles procédures, l'établissement des subventions demandera du temps et de la préparation de la part du candidat comme du Fonds mondial. De plus, les calendriers dépendront du contexte national.

## **28. Notre pays n'a pas été invité à participer à la phase de transition. Que devons-nous faire à présent ?**

Les candidats qui n'ont pas été choisis pour participer à la phase de transition sont appelés les « candidats ordinaires ». Ils pourront mettre à profit certains éléments du nouveau modèle de financement au cours de l'année 2013 pour se préparer aux prochaines possibilités de financement qui se présenteront après la reconstitution des ressources pour la période 2014-2016 :

- Les pays pourront poursuivre et/ou étendre leurs discussions techniques avec les principales parties prenantes, y compris avec le Secrétariat du Fonds mondial, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les partenaires techniques, les organisations de la société civile (notamment celles représentant les principales populations touchées ou les plus exposées au risque) et d'autres partenaires, au sujet des objectifs et des modalités de mise en œuvre de leurs stratégies nationales et de leurs programmes de lutte contre la maladie.
- Selon leur cycle national de planification, les pays peuvent évaluer la solidité de leurs stratégies nationales de santé et de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, en identifiant leurs déficits programmatiques et financiers. Le cas échéant, des mesures devront être prises pour renforcer lesdites stratégies au travers d'examens conjoints (par exemple, une évaluation conjointe des stratégies nationales).
- Les instances de coordination nationale doivent examiner les conditions d'admissibilité qui les concernent ainsi que les normes minimales du Fonds mondial qui s'appliquent aux maîtres d'œuvre, afin de mesurer les difficultés potentielles et d'apporter toutes les améliorations nécessaires d'ici 2014. Le Fonds mondial tient à la disposition de tous les candidats un ensemble de directives sur les investissements stratégiques, l'admissibilité des instances de coordination nationale et les normes minimales. Ces directives sont également approfondies dans le document *Nouveau modèle de financement : Manuel de transition*.

## **INSTANCES DE COORDINATION NATIONALE**

### **29. Quel sera le rôle des instances de coordination nationale dans le cadre du nouveau modèle de financement ?**

Les instances de coordination nationale conserveront la responsabilité première en ce qui concerne la présentation des nouvelles demandes de financement et la supervision des subventions. Elles devront aligner le calendrier de leurs demandes de financement sur les cycles nationaux. Elles seront également chargées de veiller à la répartition équitable des

crédits entre les programmes de lutte contre les trois maladies et les investissements dans les interventions de renforcement des systèmes de santé et communautaires.

### **30. Le rôle des instances de coordination nationale évoluera-t-il avec le nouveau modèle de financement ?**

L'instance de coordination nationale conserve son rôle, qui est d'élaborer et de présenter des demandes de financement (les notes conceptuelles), d'assurer la supervision des subventions et de veiller au respect des exigences qui lui incombent.

Toutefois, le nouveau modèle de financement accorde une importance centrale au dialogue avec le pays et l'instance de coordination nationale sera éventuellement amenée à jouer un rôle de premier plan dans la coordination des débats et des procédures. Par conséquent, il est probable que les instances prendront de l'envergure et qu'elles devront s'impliquer davantage auprès des autres principales parties prenantes au cours des débats sur la santé et le développement dans le pays.

### **31. Est-ce à l'instance de coordination nationale de présenter la demande de financement ?**

Oui, généralement. Cependant, les politiques actuelles du Fonds mondial relatives à la soumission de demandes de financement par d'autres entités, telles que des candidats régionaux ou des entités autres que les instances de coordination nationale, restent applicables mais sous certaines conditions. Pendant la phase de transition, seuls les candidats invités à y participer peuvent accéder à de nouveaux financements.

## ADMISSIBILITÉ ET AUTRES EXIGENCES

### 32. La politique du Fonds mondial relative à l'admissibilité, au financement de contrepartie et à l'établissement des priorités continue-t-elle de s'appliquer au nouveau modèle de financement ?

Oui. Les exigences en matière d'admissibilité, de centrage des propositions et de financement de contrepartie restent en vigueur. Cependant, la nature du nouveau modèle rend caduc un certain nombre de dispositions de la politique en matière d'admissibilité. La nouvelle démarche d'allocation des ressources en fonction du niveau de revenu et de la charge de morbidité, la meilleure prévisibilité des fonds et l'alignement des périodes d'allocation sur le cycle de reconstitution des ressources du Fonds mondial : chacun de ces éléments pèse sur la politique d'admissibilité.

### 33. Si je figure sur la liste d'admissibilité, puis-je demander un financement en 2013 ?

La liste d'admissibilité a été dressée pour 2013 afin d'informer le Secrétariat des pays susceptibles d'être invités à participer à la transition. Un candidat qualifié d'admissible sur cette liste ne sera pas nécessairement invité à participer à la transition. Les candidats qui prendront part à la phase de transition sont choisis sur la base d'autres critères.

### 34. Devons-nous satisfaire à l'exigence de centrage des propositions ?

Tous les pays à revenu intermédiaire des tranches inférieure et supérieure doivent respecter l'exigence de centrage des propositions, telle que décrite dans la politique relative à l'admissibilité, au financement de contrepartie et à l'établissement des priorités.

Les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure doivent consacrer au minimum 50 pour cent de leur budget aux populations mal desservies et les plus exposées au risque et/ou aux interventions susceptibles d'avoir le plus d'impact dans un contexte épidémiologique donné. Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, quelle que soit leur charge de morbidité, doivent allouer 100 pour cent du budget proposé à ces populations et/ou interventions spécifiques.

### 35. Devons-nous satisfaire aux exigences de financement de contrepartie ?

Oui. Tous les candidats (à l'exception des candidats régionaux et des entités autres que les instances de coordination nationale) doivent se conformer aux exigences de financement de contrepartie, à savoir : (i) atteindre le seuil minimal de financement de contrepartie (fixé en fonction du niveau de revenu) ; (ii) augmenter les contributions publiques au programme de lutte contre la maladie et au secteur de la santé et (iii) améliorer les données relatives aux dépenses.

Les seuils minimaux de financement de contrepartie dépendent de la catégorie de revenu du pays :

- Pays à faible revenu : 5 pour cent
- Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure - bas de la tranche : 20 pour cent
- Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure - haut de la tranche : 40 pour cent
- Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure : 60 pour cent

### **36. Y aura-t-il un mécanisme d'établissement des priorités ?**

L'établissement des priorités est un mécanisme qui régit la répartition des fonds lorsque les ressources sont insuffisantes pour financer une demande. Le nouveau modèle de financement ne prévoit pas cette disposition car certains de ses attributs, comme la prévisibilité des financements et l'allocation des crédits via le montant de financement indicatif du pays, la rendent inutile. Toutefois, il sera demandé aux candidats de classer leurs besoins par ordre de priorité dans leurs nouvelles demandes de financement au Fonds mondial, que ce soit pour le montant de financement indicatif ou la demande de financement au-delà dudit montant.